



MASTER SANTÉ PUBLIQUE

SPÉCIALITÉ EPIDÉMIOLOGIE ET BIOSTATISTIQUES

Le **master santé publique spécialité Epidémiologie et Biostatistiques** vise à fournir aux systèmes de santé, organismes de développement, organisations internationales de la Région, des spécialistes en Epidémiologie-Biostatistiques et des cadres de la santé publique, capables de contribuer à la lutte contre les maladies et les urgences sanitaires en Afrique.

1 Objectifs de la formation



Le master santé publique spécialité Epidémiologie et Biostatistiques vise l'acquisition de compétences permettant :

1. Analyser les phénomènes de santé en utilisant les méthodes statistiques appropriées;
2. Déterminer la répartition, la fréquence, les causes des phénomènes de santé et les déterminants des événements de santé dans une population;
3. Assurer la surveillance des événements de santé dans les populations;
4. Contribuer à la réponse multisectorielle aux urgences sanitaires.

2 Contenu de la formation



Le contenu de la formation porte sur :

- Fondamentaux en santé publique, statistiques descriptives et introduction à la recherche et au management
- Statistiques inférentielles, Recherche appliquée et pilotage de programmes
- Statistiques analytiques avancées,
- Déterminants en épidémiologie et Surveillance épidémiologique
- Aspects approfondis et applications en méthodologie de la recherche;
- Épidémiologies spécialisées.

3 Conditions d'admission



Cette formation est ouverte aux :

- Titulaires d'un BAC +4 ou une Licence (LMD) en Sciences de la Santé ou un domaine connexe;
- Professionnels de santé; Ingénieurs des travaux; Ingénieurs agronomes; Techniciens supérieurs en soins infirmiers et obstétricaux, en santé publique et en hygiène et assainissement ;

4 Dossier de demande d'inscription



- Une lettre de demande de préinscription ;
- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae ;
- Deux copies légalisées de l'attestation du BAC ou équivalent
- Deux photocopies légalisées des diplômes supérieurs et les relevés de notes ;
- Deux copies légalisées des attestations d'authenticité et d'équivalence des diplômes étrangers délivrées par la DGES du Bénin
- Deux copies du certificat de compétences en anglais (CEBELAE , TBC,BALC et autres centres agréés par l'UAC)
- Deux copies légalisées d'acte de naissance ;
- Lettre d'engagement de prise en charge des frais de formation légalisée ou d'une attestation de bourse d'études ;
- Trois lettres de recommandation des chefs hiérarchiques et ou anciens professeurs du candidat ;
- **Quittance de 15.000 FCFA** représentant les frais d'étude de dossier par le CUCA sur le Compte Trésor numéro **BJ6600100100000104 830808**, intitulé **INSTITUT REGIONAL DE SANTE PUBLIQUE**
- **Quittance de 2.000 f CFA** représentant les frais d'étude de dossier par la CUO sur le Compte Trésor numéro **BJ6600100100000104 772220**, intitulé **RECTORAT /PRODUITS ACCESSOIRES**
- Deux copies légalisées du passeport ou de la carte d'identité
- Quatre photos d'identité datant de moins de 3 mois.